



# LE PIED DE FÉE

LE MAG DE LA VILLE DE LÈVES

#175 - mai - juin 2024



**COEUR DE VILLAGE**

Le nouveau visage se dessine

# LES MOUTONS SONT DE RETOUR !

Après une pause hivernale, les moutons seront de retour début mai dans leur enclos situé aux étangs.



**P4**

*Il y a 20 ans, Michel Castaing nous quittait*



**P12**

*La rénovation du complexe sportif en projet*



**P6**

*Coeur de village  
Les travaux de la phase 2 sont terminés*



**P18**

*Retour en images*



**P10**

*Les grands chantiers présentés au président du Conseil départemental*



**P22**

*De jeunes Lévois mis à l'honneur*



**P11**

*Le préfet de nouveau en visite à Lèves*



**P38**

*Lèv'ents*



Le Pied de fée, le Bulletin d'information de la ville de Lèves - mai - juin 2024 et numéro 175 - Directeur de la publication et de la rédaction : Rémi Martial - Maquette et mise en page : Mathilde Viard - Edité par Topp Graphic à 3 000 exemplaires et diffusé dans toutes les boîtes aux lettres de la ville © Photos : Service communication de la ville de Lèves, Jack Beaumont, photo FJ et droits réservés. Pour nous contacter par courrier : Monsieur le Maire de Lèves, 4 place de l'Église, 28300 Lèves - par téléphone : 02 37 180 180 - par courriel : [contact@leves.fr](mailto:contact@leves.fr) Dépôt légal : à parution I.S.S.S. : 2493-2271



# L'ÉDITO DU MAIRE



Lèves, jolie commune verte aux portes de Chartres. C'est ainsi que nous pourrions résumer l'identité d'une ville où il fait bon vivre et dont l'attractivité ne se dément pas. Nous le devons en grande partie à Michel Castaing, maire de 1965 à 1995, qui nous a quittés voici 20 ans. Résistant à la tentation de bâtir trop vite à l'heure des grandes barres, il accompagna le développement harmonieux de notre commune, la population lévoise passant de 2300 à un peu plus de 4000 habitants sous ses mandatures tout en conservant son équilibre social et familial et en tachant de préserver des poumons verts dont chacun profite aujourd'hui.

C'est bien l'un des défis auquel nous sommes confrontés. Comment, sur une surface totale contrainte (Lèves ne compte que 751 hectares dont près de la moitié sont des espaces agricoles ou naturels), pouvons-nous poursuivre un développement harmonieux qui permette de maintenir une bonne dynamique démographique et tous les avantages que cela revêt (nous pensons notamment aux écoles, aux recettes fiscales, ou aux retombées pour nos commerces locaux) tout en préservant et renforçant notre identité verte.

Depuis 10 ans que je suis votre maire, la population lévoise est stable, autour de 5700 habitants. Nous y vieillissons bien, ce qui est un bon signe, mais nous y perdons des élèves. Les quelques constructions isolées et programmes de logements sont insuffisants pour retrouver une dynamique positive.

Le nombre de personnes par ménage se réduit de plus en plus, comme partout en France. En 1965, nous étions 3,5 personnes par logement. Aujourd'hui, nous sommes 2,2. Cette réalité s'explique par trois phénomènes conjoints : le vieillissement, la décohabitation et la baisse de natalité. Ce sujet concerne le présent comme l'avenir de Lèves, et il nous conviendra de l'aborder avec sérieux.

Féru d'histoire, empreint d'une grande culture, Michel Castaing était tout aussi attaché au développement des activités sportives à Lèves. C'est pourquoi, parmi ses projets, il lança et développa le complexe sportif qui porte désormais son nom.

Fruit d'extensions successives, notre complexe sportif est désormais vieillissant et ne répond plus suffisamment aux besoins des associations utilisatrices, limitant ainsi leur développement et leurs ambitions. C'est pourquoi, après avoir réalisé le stade synthétique en 2016 dont il est démontré son utilité avec un club de football qui ne s'est jamais aussi bien porté, nous avons engagé l'année dernière des études pour rénover complètement l'ensemble des bâtiments du complexe sportif.

Les associations ont été concertées, et plusieurs scénarios ont été étudiés par vos élus avec une assistance à maîtrise d'ouvrage, prenant en compte les contraintes techniques, administratives et budgétaires. Il s'agit désormais de rentrer dans une phase plus concrète, avec le lancement d'un jury de concours pour désigner un maître d'œuvre, avec l'objectif de lancement de travaux dès l'été 2025, sur plusieurs phases.

Avec les travaux en cours et les projets à venir la modernisation et le dynamisme de Lèves se poursuivent. Pour continuer à faire de notre jolie commune un écrin où il fait bon vivre.

**Rémi MARTIAL**  
Maire de Lèves  
Conseiller départemental

# *Ily a 20 ans, Michel Castaing nous quittait*



Maire de 1965 à 1995, Michel Castaing nous quittait en 2004 à l'âge de 85 ans, après avoir marqué durablement la commune de Lèves de son empreinte.

Né à Toulouse en 1928, fils de Marcellin et de la célèbre décoratrice Madeleine Castaing, il eut l'occasion durant sa jeunesse de côtoyer de nombreux artistes que ses parents recevaient dans leur propriété de Lèves. Parmi eux, Jean Cocteau, Pablo Picasso, Blaise Cendrars, Erik Satie, Amedeo Modigliani ou encore le peintre Chaïm Soutine qui séjourna à Lèves de nombreuses fois durant les années 30.

Homme de lettres et de grande culture, passionné d'histoire, Michel Castaing fut libraire et expert en paléographie reconnu. Sa collection d'écritures manuscrites anciennes fut l'une de ses grandes fiertés. Pleinement dévoué à ses activités professionnelles parisiennes, il fut très tôt intéressé à la chose publique et se mit petit à petit au service de sa ville de Lèves.

Ouvert à tous les aspects de la vie en collectivité, il s'engagea dans des projets divers, telles la création du club de football en 1961 ou l'érection du Mémorial de Chavannes la même année.

Elu maire de Lèves en 1965, il fut réélu sans discontinuer durant 30 ans (un record de longévité sous les régimes républicains), exerçant ainsi la première magistrature durant six mandats. Radical de gauche accessible à tous, homme de modération et de grande courtoisie, Michel Castaing fut attaché à rassembler les Lévois.

Il s'entoura ainsi de personnes qui n'eurent pas nécessairement partagé l'ensemble de ses opinions mais qui travaillèrent ensemble pour l'intérêt supérieur de la commune, réussissant à proposer une liste unique aux élections municipales.

Défenseur de l'identité historique et environnementale de Lèves, Michel Castaing résista à la tentation de construire les grandes barres qui poussèrent dans les années 60/70 dans plusieurs communes voisines.

Il n'en accompagna pas moins pour autant le développement urbain de Lèves. De nouveaux quartiers apparurent à un rythme régulier, à l'image des Hauts de Fresnay, et des



En 1964 avec l'équipe des cadets du club de football.



Peu de temps après sa première élection, Michel Castaing reçoit à Lèves en juin 1965 le général de Gaulle, qui fait une halte en centre-ville avant de se rendre à Chartres.

logements sociaux se construisirent, comme la résidence de la Chacatière. Ainsi, la population passa de 2300 à plus de 4000 habitants sous ses 30 ans de mandature.

Le pôle d'activités de Lèves se développa et Michel Castaing eut à défendre le contournement routier de Lèves. Il mena plusieurs projets, dont l'extension de la mairie (la salle des Conseils et des Mariages) ou celle de l'école élémentaire, ainsi que le développement du complexe sportif qui portera plus tard son nom.

Michel Castaing fut également parmi ceux qui comprirent l'intérêt de travailler dans un esprit communautaire avec Chartres et les communes voisines. Il accompagna ainsi



En discussion avec les élèves de l'école élémentaire Jules Vallain.



Avec le ministre Emile Zuccarelli qui vient de lui remettre la Légion d'Honneur.

l'émergence du District de Chartres, ancêtre de la Comach et de Chartres métropole.

Parmi ses derniers actes de maire, nous pouvons citer la construction de la nouvelle salle des fêtes de Lèves, qui prit le nom d'Espace Soutine, ainsi que la signature du Jumelage avec Nailsworth.

Après avoir décidé de se retirer de la vie politique, l'âge aidant et laissant Jean-Bernard Huet prendre sa succession, Michel Castaing n'en resta pas moins un observateur avisé de l'actualité locale et nationale. Il reçut la Légion d'Honneur en 1998 des mains du ministre Emile Zuccarelli, devant un parterre fourni de personnalités qui saluèrent son parcours.

Décédé voici 20 ans à Neuilly-sur-Seine, il eut deux enfants et nous laissa un état d'esprit qui continue à inspirer.



Après son décès en 2004, c'est tout naturellement que la municipalité, sous l'égide du maire Jean-Pierre Reschœur, donne le nom de Michel Castaing au complexe sportif.

# Cœur de village

## Les travaux de la phase 2 sont terminés !

Démarrés en octobre 2023, les travaux de la phase 2 des aménagements publics du cœur de village (carrefour et avenue de la Paix devant les commerces) se sont terminés fin avril. Rendu particulièrement complexe par le renouvellement de l'ensemble des réseaux secs et humides qui passent au cœur du carrefour, jusqu'à 2,5 mètres sous le sol, le chantier a mobilisé de nombreuses équipes : ville de Lèves (donneur d'ordre) ; Chartres aménagement (maître d'ouvrage) ; groupement en perspectives – Gilson paysages – Ostinato (maître d'œuvre) ; Colas, Citéos et Parc Espace (entreprises de travaux chargés de la voirie, de l'éclairage public et des aménagements paysagers) et Chartres métropole (pour la reprise des réseaux, en particulier C'Chartres Eau, chargée de la pose du nouveau réseau d'adduction d'eau potable). Le projet Cœur de village reçoit le soutien de Chartres métropole et du Département d'Eure-et-Loir.



Les travaux de la phase 2 ont démarré en octobre 2023 par le renouvellement des réseaux humides au niveau de l'ancien parking de la Poste.



Symbole du nouvel aménagement du cœur de village, le retrait des feux tricolores offre l'objectif d'une circulation plus fluide et plus apaisée.



Fin 2023, une bonne partie du chantier a été consacrée à la reprise complète des réseaux secs et humides en plein cœur du carrefour, nécessitant des fermetures à la circulation.



Le chantier du cœur de village est rendu particulièrement complexe par les nombreux réseaux à renouveler qui s'entremêlent. Ici au pied du Maryland.



De nombreux acteurs sont mobilisés autour d'un projet mobilisant élus, agents et entreprises. Une réunion de chantier se tient tous les mardis sur la base-vie et sur place.



La pose des pavés a débuté dès la fin 2023 devant le Maryland, ouvrant de larges trottoirs confortables pour les piétons et les personnes à mobilité réduite.



Après plusieurs semaines de fermeture, l'entrée de la rue des Grands-Prés a pu rouvrir le 29 novembre 2023 avec un enrobé neuf, donnant un aperçu du visage du nouveau cœur de village.



En mars 2024, les équipes de la Colas ont poursuivi leur travail de renouvellement des réseaux et de préparation des nouveaux trottoirs le long de la pharmacie des Courtilles.



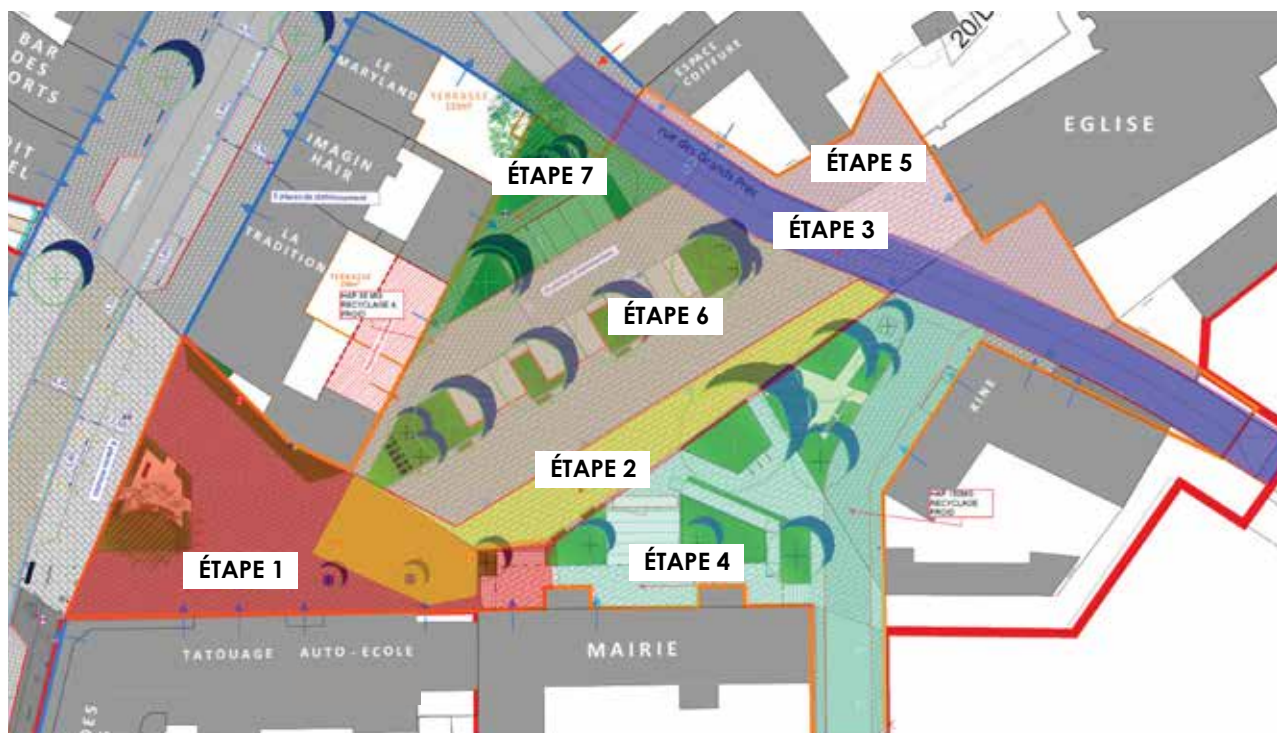
Après avoir mis en œuvre les nouveaux éclairages publics en led avec du mobilier moderne, l'entreprise Citéos a procédé à la dépose des anciens mats.



Nécessitant la fermeture quasi complète du carrefour mi-avril, le raccordement du nouveau réseau d'adduction d'eau potable a mobilisé les équipes à 2,5 mètres sous le sol.

# Lancement de la phase 3

Immédiatement après la fin de la phase 2, les travaux de la phase 3 démarrent comme prévu en ce début du mois de mai. Le secteur concerne la place de l'Eglise, la place Nailsworth, la rue des Grands-Prés (entre le carrefour et l'entrée du personnel de la Fondation d'Aligre) et l'allée Madeleine Castaing. Environ 6 mois de travaux sont prévus, selon les aléas du chantier, comprenant reprise des réseaux et aménagements de surface, en 7 étapes :



## DATES PRÉVISIONNELLES DU CHANTIER :

**PRÉPARATION DU CHANTIER** à partir du 02 mai

<b>ÉTAPE 1 :</b>	<i>02 mai au 28 mai</i>	Aménagement place Nailsworth
<b>ÉTAPE 2 :</b>	<i>22 mai au 29 mai</i>	Réseaux place de l'Eglise
<b>ÉTAPE 3 :</b>	<i>21 mai à fin août</i>	Réseaux puis aménagement de la rue des Grands-Prés
<b>ÉTAPE 4 :</b>	<i>28 juin à fin août</i>	Aménagement parvis de la mairie et allée Madeleine Castaing
<b>ÉTAPE 5 :</b>	<i>19 août au 11 octobre</i>	Aménagement parvis de l'Eglise
<b>ÉTAPE 6 :</b>	<i>19 août à fin août</i>	Aménagement parking place de l'Eglise
<b>ÉTAPE 7 :</b>	<i>05 septembre au 03 octobre</i>	Derniers aménagements place de l'Eglise
<b>FINITIONS :</b>	<i>Novembre</i>	Enrobés, signalisation, mobilier, plantations



## FERMETURE DE LA RUE DES GRANDS PRÉS

DU 21 MAI À FIN AOÛT

En raison d'importants travaux de renouvellement des réseaux, suivis de la reconfiguration de la voirie, la rue des Grands-Prés (entre la place de l'Eglise et le pont de l'Eure) sera fermée à la circulation automobile du 21 mai à fin août.





# Venez fêter le Cœur de village !

*Pour célébrer la fin des travaux de la phase 2, la ville de Lèves vous invite à participer à plusieurs manifestations festives et conviviales ouvertes à tous.*

## Apéritime

**VENDREDI 17 MAI**

de 18h à 20h

avenue de la Paix (devant les commerçants)

## Fête des fleurs

**SAMEDI 08 JUIN**

de 10h à 18h

avenue de la Paix et Clos Bénin

## Inauguration

**LUNDI 24 JUIN**

18h30

avenue de la Paix et cour de l'école Jules Vallain

VILLE DE  LÈVES

  
LES Chartres  
VITRINES

**SUIVEZ  
TOUTE L'ACTUALITÉ  
DE LA VILLE DE LÈVES**

- ▶ sur **leves.fr**
- ▶ sur **l'appli mobile** : téléchargez l'application via Android ou Apple
- ▶ sur **la lettre d'information** : inscrivez-vous via [leves.fr](http://leves.fr)

# Les grands chantiers présentés au président du Conseil départemental



Afin d'afficher le soutien du Conseil départemental au projet Cœur de village et aux nouveaux locaux de l'école de musique, Christophe Le Dorven (avec les lunettes de soleil) a passé la matinée du 19 mars à Lèves. A droite, Franck Masselus.

La ville de Lèves a reçu le 19 mars dernier sous un grand soleil une nouvelle visite de Christophe Le Dorven, président du Conseil départemental. Ce dernier, accompagné par les élus et les services de la ville, a tenu à visiter les deux importants chantiers en cours sur la commune, qui reçoivent le soutien du Département. La visite a débuté par les travaux de construction des nouveaux locaux de l'école municipale

de musique, avant de faire le tour du chantier du cœur de village. Pour l'occasion, Franck Masselus, vice-président de Chartres métropole et président directeur général de Chartres aménagement, était présent avec ses équipes.



De gauche à droite : Bruno de Jocas, directeur délégué de Chartres aménagement (maître d'ouvrage), Rémi Martial, Christophe Le Dorven, Vincent Edelin, directeur d'En perspectives (maître d'œuvre), Laurent Ligez, directeur de chantier Colas, et Franck Masselus, PDG de Chartres aménagement.



Les élus ont guidé Christophe Le Dorven au sein des futurs locaux de l'école municipale de musique. Ici dans le futur auditorium, avec notamment Daniel Desgrouas (2<sup>ème</sup> à droite), adjoint au maire en charge du projet, et Sophie Aucante (1<sup>ère</sup> à droite), architecte de l'agence Atelier Penneron, maître d'œuvre.

# Le préfet de nouveau en visite à Lèves



Accueilli le 5 avril par le maire Rémi Martial, le préfet Hervé Jonathan n'a pas caché son émotion en découvrant le Mémorial de Chavannes, consacré à la mémoire des 9 résistants fusillés en 1942 et 1944. Un haut-lieu de l'histoire eurélienne.

Après une première visite de commune en décembre dernier, la ville de Lèves a eu l'honneur de recevoir de nouveau le préfet d'Eure-et-Loir le 5 avril. Attaché aux déplacements sur le terrain et très à l'écoute des différentes problématiques, Hervé Jonathan a souhaité consacrer sa visite à la découverte de deux sites emblématiques de la commune : la Fondation d'Aligre et Marie-Thérèse tout d'abord, qui porte notamment le projet de construction d'un nouvel Ehpad sur le site

des Friches Brioles, prévu à l'horizon 2026-2027, ainsi que le Mémorial de Chavannes, qui fait l'objet d'une attention toute particulière de la municipalité et qui accueille chaque 1<sup>er</sup> mai une cérémonie en l'honneur des résistants fusillés sur place durant la seconde guerre mondiale.

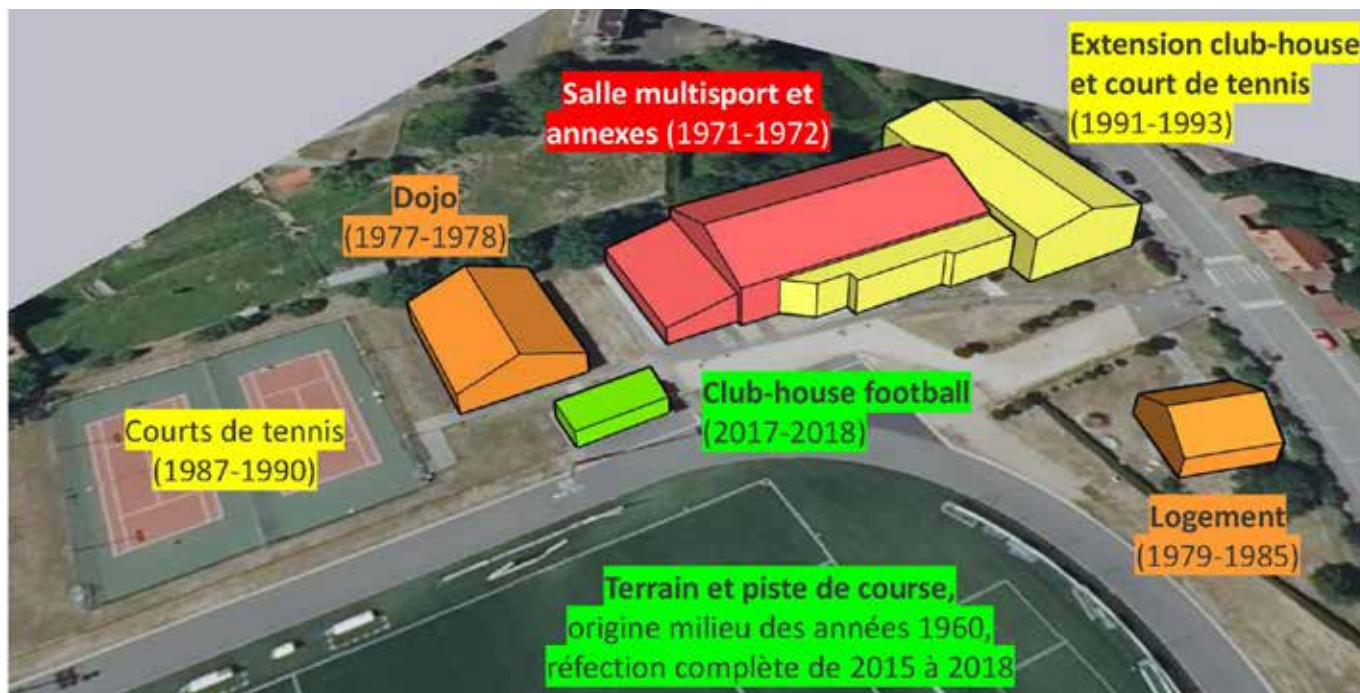


Hervé Jonathan s'est rendu dans les locaux de la Fondation d'Aligre et Marie-Thérèse à la rencontre des résidents et des professionnels de l'établissement, aux côtés de la directrice Marie-Cécile Fournier et de Rémi Martial, président du Conseil d'administration.



Attaché à la défense du patrimoine, Hervé Jonathan a tenu à visiter les vestiges de l'ancienne abbaye Notre-Dame de Josaphat, propriété de la Fondation d'Aligre. Ici devant les plaques des bienfaiteurs de l'ancien Asile d'Aligre et des célébrations des 900 ans de Josaphat.

# La rénovation du complexe sportif en projet



Commencé par la construction de la salle multisports et de ses annexes dans le début des années 70, le complexe sportif a ensuite accueilli de nouveaux locaux qui se sont agrégés en plusieurs temps. Ceux-ci se révèlent énergivores, inadaptés à l'évolution des pratiques des associations utilisatrices, et ne répondent plus aux normes.



Olivier Pichereau, adjoint au maire en charge de la vie associative et Daniel Desgrouas, adjoint au maire en charge des bâtiments municipaux.

## **P2F : Daniel Desgrouas et Olivier Pichereau, vous formez un binôme pour conduire ce nouveau projet de rénovation du complexe sportif.**

D'avantage qu'une rénovation, il s'agit en réalité d'une restructuration complète de l'ensemble des équipements sportifs bâtis que nous souhaitons lancer. Le maire a souhaité nous en confier le pilotage, et nous y travaillons concrètement avec la directrice générale des services de la ville, la directrice des services techniques, ainsi que d'autres élus concernés directement par le sujet.

## **P2F : Quels sont les enjeux de ce projet ?**

Il s'agit de permettre à la pratique sportive d'évoluer durablement dans des locaux mieux adaptés aux besoins actuels et répondant aux normes. Les bâtiments, dont le premier a plus de 50 ans, montrent en effet des signes de fatigue, et nous avons considéré qu'il était préférable d'engager un chantier en profondeur qui puisse proposer des locaux viables pour plusieurs décennies.

## **P2F : Où en est le projet ?**

Nous avons tout d'abord interrogé les associations utilisatrices pour mieux cerner leurs difficultés et leurs besoins. L'année dernière, nous avons désigné une AMO (Assistance à Maîtrise d'Ouvrage – la société Propolis) afin de nous accompagner dans le diagnostic des bâtiments, de nous proposer différents scénarios et de préparer la désignation de l'architecte maître d'œuvre. Nous avons retenu le scénario le plus adapté techniquement et budgétairement, avec tout de même un budget total prévisionnel de près de 8 millions d'euros. Il s'agit désormais de désigner l'architecte et son projet définitif par jury de concours.

## QU'EST-CE QU'UN JURY DE CONCOURS ?

Au regard de l'importance du projet, avec une enveloppe budgétaire totale prévisionnelle de près de 8 millions d'euros étalés sur 4 à 5 ans de travaux, il a été décidé de désigner l'architecte-maître d'œuvre par voie de jury de concours. Composé d'un président (le maire, de droit) et de cinq membres désignés par le conseil municipal, dont un membre de l'opposition, le jury de concours se réunira à deux reprises. Une première fois fin juin-début juillet pour étudier et retenir 3 offres parmi les candidats. Ces derniers auront trois mois pour présenter un projet complet en stade esquisse. Le jury se réunira une seconde fois fin septembre-début octobre pour désigner le lauréat à qui sera confié la maîtrise d'œuvre de l'ensemble du projet.

## LES MEMBRES DU JURY DE CONCOURS

Rémi Martial, président de droit

### Titulaires :

Patrick Le Calvé  
Daniel Desgrouas  
Olivier Pichereau  
Joël Houvet  
Stephan Gillot

### Suppléants :

Isabelle Dréano  
Bénédicte Palluel  
Ghislaine Augé-Derussit  
Muriel Laban  
Aurélié Gonzalez-Ruiz

### Membres à voix consultative :

Dominique Schuhmacher, directrice générale des services  
Nathalie Buffetrille, directrice des services techniques  
Société Propolis, assistance à maîtrise d'ouvrage

## LES GRANDES PHASES PRÉVISIONNELLES DU PROJET

**Etudes (2024-2025) :** désignation du maître d'œuvre par jury de concours ; dossiers de demandes de subventions ; permis de construire ; désignation des entreprises de travaux ; préparation du chantier. Lancement des travaux prévu à la fin de l'été 2025.

**Phase 1 (2025-2026) :** construction d'un pôle tennis avec deux courts couverts, deux courts extérieurs et un club-house.

**Phase 2 (2026-2027) :** réhabilitation et transformation de l'actuel court couvert de tennis en salle de gymnastique féminine.

**Phase 3 (2027-2028) :** réhabilitation du gymnase et de ses locaux annexes + achèvement de la réhabilitation des vestiaires football.

**Phase 4 (2028-2029) :** réhabilitation et restructuration du dojo.

Objectif de fin définitive des travaux pour 2030.



L'intérieur de la salle multisport montre le visage d'un gymnase vieillissant, qui mérite une reprise complète du sol au plafond.



Les différents locaux offrent un aspect manquant de cohérence et nécessitent une rénovation complète, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur.

# 80 ans de la Libération de Lèves Réservez votre samedi 21 septembre !



La municipalité, mobilisée dans l'organisation des festivités des 80 ans de la Libération de Lèves, a convié l'ensemble des associations à une réunion d'information pour les inviter à participer à l'évènement, temps fort de l'année.

Le projet des commémorations des 80 ans de la Libération de Lèves a été présenté aux associations lévoises en avril. L'occasion pour les présidents et bénévoles de s'associer à l'évènement et de proposer des animations. Si vous avez manqué la réunion, contactez-nous pour obtenir des informations ou proposer vos idées.

## APPEL AUX VOLONTAIRES - RECHERCHES DOCUMENTAIRES 80 ANS DE LA LIBÉRATION DE LÈVES

La ville de Lèves prépare activement les commémorations des 80 ans de sa Libération. A cette occasion un groupe d'élus mène des recherches historiques, et travaille à la mise en place d'un évènement commémoratif.

Nous vous invitons à vous associer à cet évènement pour :

- être partenaire ou bénévole
- mettre à disposition vos connaissances, vos collections, vos documents d'archives...
- proposer toute autre initiative



Contactez Mathilde Viard, chargée de communication au :  
06 46 69 10 49 - [mathilde.viard@leves.fr](mailto:mathilde.viard@leves.fr).

# Projet Lèves 1944

## Une classe du collège Sainte-Marie travaille à un chemin de mémoire numérique



Les élèves de la classe de 4<sup>ème</sup> 1 du collège Sainte-Marie de Chartres, dont plusieurs sont habitants de Lèves, ont lancé leur projet « Lèves 1944 » début avril avec la création de 8 comités ayant chacun vocation à travailler autour d'un personnage ou d'un groupe de personnages liés à la Libération de Lèves.

Faire un chemin de mémoire numérique sur l'année 1944 au cœur de la ville de Lèves. Tel est le projet des 28 élèves de 4<sup>ème</sup>1 du collège Sainte Marie de Chartres.

C'est de la conjonction des appels à projets du Ministère de l'Éducation nationale et de l'engagement de la ville de Lèves dans les dispositifs de labellisation du 80<sup>ème</sup> anniversaire de la Libération qu'est née cette idée.

La ville a été libérée par le XV<sup>ème</sup> corps de la XX<sup>ème</sup> armée américaine le 16 août 1944 à la suite de nombreux combats contre les Allemands dissimulés dans les maisons et immeubles du centre-ville.

La Libération a été à Lèves un moment intense émotionnellement : la peur lors des combats, la désolation des dégâts engendrés, le soulagement, la célébration, l'espoir et la foi dans le monde d'après qui semble s'augurer mais aussi le deuil ont tout à la fois marqué cette année 1944 faisant d'elle une année bien singulière.

C'est cela que les élèves de 4<sup>ème</sup>1 vont retranscrire à travers ce projet dans lequel ils s'investissent avec dynamisme.

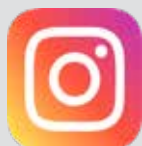
Ils ont débuté par l'étude de figures qui symbolisent cette multiplicité des réalités qu'incarne l'année 1944 à Lèves.

8 comités ont été constitués pour étudier des personnages hauts en couleurs pour la ville. La France libre trouve son illustre représentant dans la figure de Jacques Voyer. Fusillé à Chavannes, d'autres résistants comme lui font l'objet d'une étude approfondie des élèves. La résistance lévoise fait l'objet de multiples investigations. Alphonse Jacquet qui n'est jamais revenu des camps sera également étudié par l'un des comités. Pour vivre au plus près les combats du 16 août 1944, les témoignages de Bertrand Papillon et Pierre Doublet insérés dans leurs expériences de vie seront aussi convoqués. L'expérience civile ne peut se faire sans être complétée par l'étude de la Bataille de Lèves d'un point de vue militaire et c'est via le Colonel Griffith que celle-ci pourra aussi être retranscrite.

C'est grâce à leur travail que vous pourrez demain faire de vos sorties lévoises un temps suspendu dans un musée à ciel ouvert.

*L'équipe du projet "Lèves 1944"*

Suivez leurs travaux sur internet :



**LEVES1944**



**WWW.LEVES1944.FR**



# Fête de la Madeleine

## VENDREDI 05 JUILLET

**Pont de l'Eure (rue de Longsault) et Grange aux 4 vents**

**18h30** : Course de canards avec Lèves-toi et marche

**19h30** : Remise des lots à la Grange aux 4 vents

Initiation au tir à l'arc par l'Arc club de la vallée de l'Eure

Soirée esprit guinguette

## SAMEDI 06 JUILLET

**Complexe sportif Michel Castaing**

**10h - 13h** : Olympiades organisées par le Football club de Lèves

**Cour de l'école Jules Vallain**

**15h - 18h** : maquillage

**15h - 16h** : mini-boom avec mousse

**16h** : quizz et karaoké pour les enfants

**17h** : apéroQuizz et karaoké pour les ados et adultes

**18h - 22h** : apéromix et soirée avec DJ Nic Stevenson

Restauration sur place

**21h45** : Distribution de lampions par le comité des fêtes

**22h30** : Retraite aux lampions avec le Quartet en fête et le twirling dance club de Lèves

**23h** : Feu d'artifice aux étangs

## DIMANCHE 07 JUILLET

**Avenue de la Paix**

**À partir de 8h30** : bric à brac par le Football club de Lèves



**23H00**  
Feu d'artifice  
aux étangs

**PLUS D'INFOS SUR LEVES.FR**



Participation à la

FÊTE

DE **MADELEINE**

LA 05, 06 ET 07 JUILLET 2024

**LÈVES 2024**

**vendredi 5 juillet**

ANIMATION - ACCOMPAGNEMENT MUSICAL - RESTAURATION  
À LA GRANGE AUX QUATRE VENTS

# COURSE DE CANARDS SUR L'EURE

**5€**

=

**UN CANARD  
UN NUMÉRO**

=

**UN PARRAINAGE**

Départ  
à 18h30  
au pont rue de  
Longsault



*et de nombreux autres lots*

**2000 CANARDS  
à parrainer**

EN VENTE SUR LE SITE INTERNET DE NOTRE PARTENAIRE:

[HTTPS://BOUTIQUE.CHARTRES-TOURISME.COM/LOISIRS](https://boutique.chartres-tourisme.com/loisirs)

RENSEIGNEMENTS : LEVES-TOI-ET-MARCHE.FR

une partie des profits  
des parrainages en  
don à:



Organisée par **L** Leves toi  
**M** et marche

Nos partenaires



**LEVES**

# Retour en images

## CÉRÉMONIE DU 19 MARS



La cérémonie en mémoire du 62<sup>ème</sup> anniversaire du Cessez-le-feu en Algérie s'est déroulée le 19 mars en présence du maire, des musiciens, portes-drapeaux, membres de la FNACA et des conseillers municipaux jeunes.

## CONCOURS PHOTOS CMJ



Le Conseil municipal des jeunes a organisé un concours photos sur le thème Disney et a récompensé les gagnants en présence de Marie-Hélène Ferreira, adjointe au maire en charge de la jeunesse et de la vie scolaire.

## REMISE D'UN CHÈQUE À LA FONDATION D'ALIGRE



Suite au récital à la bougie donné en février dernier par l'école de musique de Lèves au profit de la Fondation d'Aligre, le rotary club Chartres Deux vallées a remis un chèque de 1500€.

## RENCONTRE SUR L'AVENIR DES FORÊTS



Gilles Van Peteghem, mainvillois auteur du livre "Penser forêt", est venu en mairie le 04 avril pour dédicacer son ouvrage et échanger avec les Lévois sur le thème de l'arbre et de la forêt.

## CÉRÉMONIE DE CITOYENNETÉ



Les Lévois venant d'avoir la majorité étaient conviés en mairie le 06 avril dernier pour une cérémonie de remise de leur carte électorale et du livret du jeune citoyen.

## LE PESTACLE, LE RETOUR !



Le 13 avril dernier sous le préau de l'école Jules Vallain, les plus jeunes musiciens de l'école de musique de Lèves ont donné un concert intitulé "le pestacle !" devant plus de 120 personnes.

# Travaux

## PLANTATION DE 13 ARBRES À L'ÉCOLE MATERNELLE



13 nouveaux arbres ont été plantés dans la cour de l'école Jean-Pierre Reschoeur avec la création de grandes fosses pour leur bon développement. Cela permettra un apport d'ombre et de fraîcheur plus important pour le confort des enfants.

## NOUVELLES PLANTATIONS SUR LE PARKING



Les plantations présentes sur la place Nailsworth (prochainement en travaux) ont été déplacées sur le massif du parking Gabriel Loire par les services techniques de la ville. Un arbre sera planté en octobre au centre du massif.

## POSE DE BARRIÈRES DEVANT LE COMPLEXE SPORTIF



Afin d'éviter le stationnement gênant devant le complexe sportif Michel Castaing et pour sécuriser la descente du car des enfants, des barrières ont été installées.

## DEUX ARBRES PLANTÉS À LA CRÈCHE



Les deux chênes présents dans les jardins de la crèche étaient infestés de Chenilles processionnaires. Pour la sécurité des enfants, ils ont dû être enlevés et brûlés. Deux nouveaux arbres ont été plantés : un érable de Montpellier et un savonnier.

## NOUVEL ÉCLAIRAGE POUR LE PÔLE ASSOCIATIF



L'éclairage extérieur de l'allée du pôle associatif du Mousseau était obsolète. Les agents des services techniques ont procédé à leur remplacement en mettant des hublots à led avec détecteur de mouvement.

## POSE DE PIÈGES DANS LES ARBRES



Pour lutter contre la prolifération des chenilles processionnaires, les agents des services techniques ont mis en place de nombreux pièges sur les pins et chênes (étangs, square Griffith...).

# Services périscolaires et extrascolaires

## Inscrivez vos enfants !



### VACANCES D'ÉTÉ

Les vacances d'été débuteront le lundi 08 juillet, les enfants bénéficieront des accueils de loisirs maternel (Pôle Jean-Pierre Reschoeur) et élémentaire (Espace Gabriel Loire) pour les mois de juillet et d'août. Les inscriptions seront ouvertes à partir du 06 mai, dans la limite des places disponibles.

Retrouvez les thèmes et plannings des deux accueils de loisirs sur [leves.fr](https://leves.fr). Pour toute question, contactez Fabienne Morizet : 06 77 58 30 23 / [fabienne.morizet@leves.fr](mailto:fabienne.morizet@leves.fr).

### RENTRÉE 2024-2025

#### Nouvelles inscriptions

Les inscriptions pour la rentrée scolaire 2024/2025 concernent les enfants nés en 2021 et les nouveaux arrivants. Les documents à fournir pour l'inscription (à remettre en mairie) :

- la copie du livret de famille (en entier),
- un justificatif de domicile de moins de 3 mois,
- une copie des vaccins à jour de l'enfant,
- dans la cas d'un droit de garde de l'enfant, fournir le jugement des affaires familiales spécifiant les modalités de garde de l'enfant,
- la fiche d'inscription à télécharger sur [leves.fr](https://leves.fr).

### Services périscolaires

Vous devez inscrire vos enfants aux services périscolaires en vous connectant sur le Portail Familles.

Les services concernés par cette inscription : cantine, garderie du matin et du soir, accueils de loisirs.

### CAR SCOLAIRE

Pour la rentrée 2024, inscription au car scolaire jusqu'au 26 mai. Formulaire d'inscription disponible sur [leves.fr](https://leves.fr).



Les services de la ville de Lèves sont à votre disposition du **lundi au vendredi de 8h30 à 12h00, et les après-midi sur rendez-vous.**

02 37 180 180  
[contact@leves.fr](mailto:contact@leves.fr)

# Elections européennes

## Venez voter le dimanche 09 juin 2024



### Les lieux et horaires de vote

4 bureaux de vote sont ouverts de 8h à 18h

Bureau n°1 : Mairie - 4 place de l'église

Bureau n°2 : Pôle associatif du Mousseau - 35 bis rue de Bailleau

Bureaux n°3 et 4 : Espace Soutine - 41 rue de la Chacatière

### Pour voter

Vous devez être inscrits sur la liste électorale. Inscription au plus tard le 03 mai sur internet ou en mairie muni de votre pièce d'identité.

### Le vote par procuration

Un électeur absent ou empêché (le mandant) peut choisir un autre électeur (le mandataire) pour accomplir à sa place les opérations de vote. Le mandant doit se rendre dans un commissariat de police ou gendarmerie pour établir ou valider sa procuration. La procuration peut être réalisée via un document Cerfa disponible sur [service-public.fr](http://service-public.fr) ou via la procédure "[www.maprocuration.gouv.fr](http://www.maprocuration.gouv.fr)".

Le mandataire peut être inscrit dans une autre commune que le mandant. Il doit toujours venir voter dans le bureau de vote du mandant.



### LA VILLE RECHERCHE DES ASSESSEURS

Contactez la mairie au 02 37 180 180 / [contact@leves.fr](mailto:contact@leves.fr)

### Fabien RABILLE

6 résidence des marcoins  
28300 Lèves

**06.69.35.72.57.**

[slvprotection@outlook.fr](mailto:slvprotection@outlook.fr)  
[www.slvprotection.fr](http://www.slvprotection.fr)



Installation - Entretien - Dépannage

**ALARME - DOMOTIQUE - VIDEOSURVEILLANCE**

**AUTOMATISME:** portail, porte de garage, volet roulant

**CONTROLE D'ACCES:** Interphone, vidéoportier

Etude sur rendez-vous  
Devis gratuit

# Hugo Sarradin, meilleur apprenti de France

Hugo Sarradin, jeune Lévois en apprentissage chez Romain Pascal - entreprise de plomberie, est depuis le 21 février 2024 médaillé d'or national dans la spécialité installateur sanitaire au concours « meilleurs apprentis de France ». La ville de Lèves est fière de vous le présenter.



Hugo Sarradin, médaillé d'or départemental, régional et national, aux côtés de Romain Pascal, son maître d'apprentissage.

## Hugo, pouvez-vous vous présenter ?

Je m'appelle Hugo Sarradin, j'ai 17 ans et j'habite Lèves. Je prépare actuellement un second CAP, monteur installateur thermique (chauffage) au CFA BTP de Chartres.

## Quel est votre parcours chez Romain Pascal ?

Je suis arrivé dans l'entreprise Romain Pascal de Poisvilliers en septembre 2021 en tant qu'alternant en CAP monteur installateur sanitaire (plomberie) que j'ai obtenu en 2023. En juin, je vais passer le CAP monteur installateur thermique (chauffage). Ensuite, je souhaite me diriger vers un brevet professionnel monteur installateur thermique.

## Pourquoi vous êtes-vous inscrit au concours des Meilleurs apprentis de France ?

En arrivant dans l'entreprise, trois des apprentis étaient déjà impliqués dans différents concours (MAF - Meilleur Apprenti de France / Worldskills). Ils m'ont beaucoup parlé de leur aventure et cela m'a énormément donné envie de m'inscrire. Mes formateurs du CFA m'ont encouragé à le faire. J'ai participé aux Worldskills en mars 2023 et j'ai décroché une médaille d'argent régionale à Blois. Ensuite j'ai enchaîné avec le concours MAF (Meilleur Apprenti de France) qui lui se prépare sur plusieurs mois avec une pièce imposée à réaliser.

## Que ressentez-vous à l'idée d'être médaillé d'or dans votre spécialité ?

Je suis très fier d'être meilleur apprenti de France, j'ai passé énormément de temps à réaliser mon chef d'œuvre. Il a fallu être minutieux et très précis. J'ai sacrifié des soirées, des week-ends mais aussi des congés. J'en profite pour remercier mes formateurs du CFA BTP de Chartres, l'entreprise Romain Pascal et mes collègues, tous m'ont soutenu et m'ont donné des conseils. J'encourage tous ceux qui veulent essayer, à le faire, c'est une très belle expérience pour ceux qui aiment se surpasser et qui aiment les défis.



L'œuvre d'Hugo Sarradin primée au concours du Meilleur Apprenti de France.

# 1<sup>er</sup> podium national pour Youna Marie

Créé en 2018, l'Avenir Gymnique de Lèves forme déjà des graines de champions ! L'une d'entre elles, Youna Marie, a été distinguée lors des finales des coupes nationales. C'est le premier podium national pour le club qui compte à ce jour 150 jeunes gymnastes.

---



Le 16 mars dernier, Youna avec sa coupe et sa médaille.

Le 16 mars dernier, Youna Marie (née en 2011), jeune gymnaste licenciée depuis peu à l'Avenir Gymnique de Lèves a offert le premier podium national au club qui a engagé cette année sa 7<sup>ème</sup> saison.

C'est à l'occasion des finales des coupes nationales à Guilherand-Granges en Ardèche que Youna s'est hissée à une très belle 3<sup>ème</sup> place sur 25 gymnastes en catégorie Minimes. Avant cela, elle avait passé brillamment les étapes qualificatives en décembre et janvier dernier.



Le 16 mars dernier, Youna à la poutre lors de son passage devant le jury.

Il s'agit d'un résultat très prometteur avant le championnat national individuel qui aura lieu le week-end du 18 et 19 mai, auquel participera Youna et une seconde gymnaste du club, Béverlie Marchand.

L'ensemble du club de l'Avenir gymnique de Lèves et la ville de Lèves sont très fiers de ce beau résultat.

[Retrouvez tous les beaux résultats du club en page 27...](#)

# Vie des associations

## C2L



La conférence en français sur Charles Dickens a eu lieu jeudi 21 Mars dernier à l'Espace Soutine à Lèves. Charles Dickens est un grand romancier anglais du 19ème siècle auteur de romans très connus comme Oliver Twist, David Copperfield, Le conte de deux cités....). Odile Vanneau, Maître de conférence nous a fait découvrir cet homme célèbre dans les différentes étapes de sa vie, au travers d'anecdotes et de commentaires illustrés par un diaporama très documenté. Environ 75 personnes ont pu apprécier cet événement. La visite en anglais dans la ville s'est déroulée le vendredi 5 avril. Notre guide, Graham INNS nous a fait découvrir plus particulièrement l'intérieur de l'église de Lèves. La description des vitraux était le point fort de cette visite. L'ensemble de ces vitraux, œuvre de Gabriel Loire, nous transmet l'histoire de notre ville. Une douzaine de participants ont reçu chacun un livret détaillé de la visite en anglais et en français. Je remercie les membres du bureau pour le travail très actif de recherche et de traduction.

La Présidente C2L  
Annie CHOLIN

## AMAP'TITE TERRE



A l'Amaptite terre, c'est le démarrage de la nouvelle saison ; mai 2024 à avril 2025 ! Au printemps, le maraichage, la production laitière pour les brebis et les chèvres reprennent.

C'est un moment apprécié de nos adhérents qui retrouvent l'ensemble des produits fermiers réalisés en production biologique.

Notre association est aujourd'hui engagée auprès de 13 fermes d'Eure et Loir et du Perche, offrant ainsi l'accès à un large éventail de denrées.

Vous pouvez donc nous rejoindre en ce moment, pour bénéficier d'une alimentation de qualité et de vente en direct du producteur au consommateur avec des tarifs étudiés.

Cet engagement à l'année, vous permettra de favoriser les démarches respectueuses de l'environnement au travers du soutien à l'agriculture paysanne et d'avoir une consommation responsable.

Vous pouvez nous retrouver le vendredi de 18h30 à 19h45, au Pôle associatif du Mousseau, 35 bis, rue de Bailleau, 28300 Lèves

Pour vous renseigner un peu plus :

<https://sites.google.com/site/amaptiteterre/>

<https://www.facebook.com/Amaptite-terre-2020806314860230/>

Pour nous contacter :

[amaptiteterre@free.fr](mailto:amaptiteterre@free.fr) ou au 06 28 07 80 66

## FNACA - 19 MARS 2024

Cette journée du souvenir et du recueillement fut dignement commémorée au cimetière de Lèves. Les combattants de cette guerre, enfin reconnue au bout de 50 ans, restent les derniers à pouvoir « honorer » leurs camarades de toutes guerres, morts au champ d'honneur.

La cérémonie s'est déroulée en présence de Monsieur Rémi MARTIAL, maire et conseiller départemental, accompagné de plusieurs membres du conseil municipal dont Monsieur Joël HOUVET, adjoint, qui a dirigé l'ordre chronologique pour le bon déroulement de cette manifestation.

Ce 19 mars a retrouvé une participation normale et une forte délégation d'anciens combattants a répondu présente à l'invitation de François DAUVILLIER, président du comité.

Le cortège, formé, était précédé de 4 musiciens de l'école de musique de Lèves et de 7 élèves élus au conseil municipal des jeunes. L'assemblée constituée s'est dirigée pour fleurir les 2 tombes de nos camarades lévois (Robert DEVAUX et Jacky LARUE).

Le traditionnel dépôt de gerbes au monument aux morts a été effectué respectivement par le comité et la municipalité. Cela a précédé la lecture des 2 messages, l'un par François Dauvillier, président, pour le fédération nationale, suivi par le message de la secrétaire d'état au ministère des armées par Monsieur le Maire. Ces lectures rappellent l'arrêt des hostilités et le soulagement que la paix peut engendrer.

La Marseillaise fut entonnée avant l'hommage rendu à Jacques RIVIERRE qui a reçu la médaille de la croix du combattant des mains de François Dauvillier, entouré de Jean-Jacques Gudin.

Après cette distinction, Monsieur le Maire invite l'assemblée au vin d'honneur, sous le préau des écoles. Lors de ce rassemblement, Monsieur Rémi Martial, entouré des jeunes conseillers, souligne l'importance de ne jamais oublier ces jours d'anniversaire.

Il est difficile à la jeune génération d'imaginer qu'il faut tout mettre en œuvre pour le souvenir et surtout œuvrer pour la Paix. Un rendez-vous est donné pour la libération où une fête sera établie le **21 septembre** à Lèves.



## LA VIGNE DE LÈVES



Chers amis,  
Comme annoncé dans le bulletin de mars, nous avons procédé en mars à la 2<sup>ème</sup> taille de notre vigne.

Dans le type de taille Guyot que nous pratiquons, il s'agit de garder un seul brin, le plus droit et/ou le plus fort, destiné à façonner le futur pied de vigne. Une fois attaché au fil inférieur, chaque brin a été recourbé à l'horizontale puis attaché le long du fil. En partie basse jusqu'à 25 cm environ, tous les bourgeons et pousses diverses ont été nettoyés.

Les bourgeons préservés, jusqu'à une dizaine, donneront naissance à de belles pousses que nous devons maîtriser. Un ébourgeonnage sera effectué courant avril pour éviter une pousse anarchique qui affaiblirait la plante. N'oublions pas que la vigne est une liane qui, si on la laisse faire, pousse de 7 à 8 mètres par an.

L'opération n'est pas banale car les brins sont parfois durs et les recourber a émis parfois des craquements angoissants. Tout s'est globalement bien

passé avec les félicitations de notre pépiniériste !

Notre saison 2 de soirées dégustations accords mets-vins se terminent avec une édition spéciale Café-Théâtre en collaboration avec l'association Lev'Art. Cette réception du **25 mai** affiche d'ores et déjà

complet. Pour profiter de ces événements, rendez-vous en septembre prochain pour la Saison 3 de ces événements de partage gastronomique ! Le **samedi 1<sup>er</sup> juin** à midi se déroulera notre deuxième Fête de la Vigne. Merci de noter cette date et de nous faire déjà part de votre présence. Une page d'inscription en ligne dédiée sera ouverte en avril sur notre site [www.lavignedeleves.com](http://www.lavignedeleves.com), mais vous pouvez déjà réserver votre place par sms au 06.78.60.37.42 ! A bientôt ! François MEBS

## LÈV'ART



Le travail de Stéphanie Gori Loire, depuis 2 ans de préparation, aux ateliers Loire à Lèves et réalisation d'un rêve de 20 ans avec l'aide d'Hervé Loire son père, tout aussi passionné ! l'exposition aura lieu à Chartres, à la Galerie du vitrail et l'expression du vitrail, de juin à octobre 2024, dont le vernissage aura lieu le **8 juin 2024** à 17h.

## FC LÈVES

Cette saison les résultats sont encore au rendez-vous ! Le club a réussi à mettre une équipe de chaque catégorie en demi-finale des différentes coupes. Mieux encore nos u17 ont été en finale de foot en salle, et nos U11 et U13 iront aussi en finale.

Côté championnat là aussi de très bons résultats : nos u17 sont en course pour la montée en région nos U15 sont en haut du classement de division 1, nos u12 ont raté la montée en région pour une victoire.

Le 6 avril le club a organisé sa sortie annuelle au parc des princes où 150 personnes ont assisté au match PSG Clermont. Prochainement 80 personnes iront visiter l'ancre de l'équipe de France Clairefontaine. Une nouvelle page du club s'est ouverte avec la création de la première équipe féminine en u8. Elles ont effectué leur premier match le 13 avril, le club est fier de cette nouvelle page.

Dans le but de continuer son développement du football féminin nous donnons rendez-vous à toutes les féminines âgées de 6 à 9 ans le mercredi de 18h à 19h pour une découverte spécifique du football féminin, n'hésitez pas à rejoindre Assia Lola Louise et Emma.

N'oubliez pas le grand tournoi du **20 mai** où 12 équipes u7 et 24 équipes U9 seront présentes au complexe Michel Castaing.



## LES AMIS DU LÈVES MUSIC BAND

Samedi 16 et dimanche 17 mars dernier était un week-end musical ! Le samedi soir, un concert a réuni le Fairy Feet Bigband et l'atelier de musiques actuelles et a enthousiasmé le public de l'espace Soutine. Et le dimanche, le Fest'Orchestre a été l'occasion pour l'ensemble Vivace de partager la scène et un grand repas convivial avec les orchestres de Droué et d'Illiers. Ce qui a noué des liens avec les musiciens d'autres ensembles. Pour ces deux événements, notre association a assuré la billetterie, la logistique des changements de plateaux et la buvette du samedi soir.

Après le concert guinguette de l'école de musique, le **1<sup>er</sup> juin**, avec le Fairy Feet Bigband et l'orchestre Presto à la Grange aux 4 vents, nous terminerons la saison avec notre traditionnel repas de fin d'année interne, avant de se souhaiter un bel été !

## LÈVES-TOI ET MARCHÉ

« Les tricopines » sont heureuses de vous accueillir à la salle « Françoise Donneau » dans l'espace Gabriel Loire pour le CAFE TRICOT :

En mai 2024 : les lundis 6, 13 et 27 à 14h / les samedis 4 et 25 à 10h  
En juin 2024 : les lundis 10 et 24 à 14h / les samedis 8 et 22 à 10h

« Je patch et je couds » : Muriel sera ravie de vous accueillir à l'espace Soutine.

En mars 2024 : les mardis 14 et 28 de 14h à 21h

En avril 2024 : les mardis 11 et 25 de 14h à 21h

Retrouvez toutes ses informations sur [www.leves-toi-et-marche.fr](http://www.leves-toi-et-marche.fr)

## ■ ABEILLE LÉVOISE - LE PRINTEMPS EST LA !



### Les Parrainages :

Le parrainage de ruches ou de demi-ruches est une belle initiative qui permet aux particuliers de soutenir les apiculteurs tout en contribuant à la préservation des abeilles et de l'environnement. En échange de leur parrainage, les participants peuvent souvent bénéficier d'une part du miel

récolté.

Vous pouvez parrainer une ou une demi ruche :

<https://abeille-levoise.assoconnect.com/collect/description/397655-m-parrainages>

### Les Dons :

Vous pouvez aussi donner pour soutenir notre association qui œuvre pour la sauvegarde de l'abeille et son environnement et ainsi nous aider à continuer nos rencontres pédagogiques sur l'apiculture en général et plus particulièrement sur l'abeille, avec les enfants des écoles et tout public sur rendez-vous.

Vous pouvez donner :

<https://abeille-levoise.assoconnect.com/collect/description/383100-s-dons-2024>

## ■ CHARLES GAUTIER



*Pour information, à ce jour, nous comptons 150 adhérents.*

Le dimanche 14 avril, nous avons organisé notre loto annuel avec 53 participants (photo). Ce fut une belle journée. Nous en profitons pour remercier les commerçants qui ont participé à cette réussite en nous donnant des lots, des bons d'achats, etc. et la Société Pro'Confort qui nous a beaucoup aidé avec ses nombreux lots offerts suite à une journée de démonstration organisée le 21 mars 2024 avec un repas pour clôturer cette journée.

Nous rappelons que notre repas annuel est programmé pour le **dimanche 5 mai 2024** à l'Espace Soutine.

Le **vendredi 14 juin**, une sortie avec RS Distribution Bleu Voyages est organisée : Croisière sur la Seine.

Le Président : Roger RENAULT

## ■ COMITÉ DES FÊTES DE LÈVES



Le COMITE DES FETES DE LEVES a tenu son assemblée générale le 07 mars :

### CHASSE AUX OEUFS LE 7 AVRIL

les enfants joyeux ont bien couru sur la pelouse du complexe sportif pour ramasser les oeufs éparpillés sur le terrain. Patrick HUBERT courait avec eux, laissant tomber de ses poches des oeufs supplémentaires pour le plaisir des petits chasseurs .

Beaucoup moins d'enfants cette année. De ce fait trop de sachets de chocolats ont été confectionnés. Ils ne seront pas perdus et seront distribués

gracieusement. La gourmandise est un pêché de tous les jours.

### BRIC A BRAC LE 30 JUIN

Bientôt nous nous retrouverons au BRIC A BRAC à l'espace SOUTINE et rue de la Chacatière (les travaux de l'école de musique n'étant pas terminés).

### RETRAITE AUX FLAMBEAUX A LA FETE DE LA MADELEINE LES 6 ET 7 JUILLET

L'équipe du comité s'active à préparer les flambeaux .

Comme chaque année petits et grands pourront défiler munis de leurs luminons.

### FETE DE L'ABEILLE LE 15 SEPTEMBRE

Nous serons présents à la FETE DE L'ABEILLE LEVOISE pour tenir la buvette.

### NOEL DEBUT DECEMBRE

La fête de Noël organisée par la mairie est fixée début décembre.

A cette occasion nous confectionnerons des sachets de chocolats de NOEL.

Nous vendrons aussi des sapins comme les années précédentes.

Vous pourrez les retenir dès le 15 novembre par mail. L'adresse vous sera précisée début novembre.

## ■ ADAMVE

Vous êtes Assistante Maternelle sur LEVES, Vous aimeriez sortir de l'isolement, rencontrer d'autres assistantes maternelles?

N'hésitez pas à venir nous rencontrer à la salle du Mousseau un matin pour voir comment nous fonctionnons.

Nous proposons :

- Baby gym le lundi matin tous les 15 jours
- Des activités le matin chaque semaine
- Des sorties
- Une kermesse en juin
- Une fête de Noël avec spectacles et visite du Père Noël...

N'hésitez pas à me contacter au 06 60 18 48 95

Madame BONNEFOND Christine- Présidente ADAMVE

## ULAC

Les prochaines cérémonies de mémoire auront lieu aux dates suivantes. Nous comptons sur une participation nombreuse.

- **Dimanche 28 avril** : souvenir des déportés.

Rassemblement à 9 h.30 à la porte du cimetière

- **Mercredi 1<sup>er</sup> mai** : cérémonie au mémorial du Champ de Tir de Chavannes

18 h.00 : inauguration de la place Jacques Voyer

18 h.10 : cortège vers le Mémorial de Chavannes

18 h.20 : cérémonie en mémoire des résistants fusillés à Chavannes

- **Mercredi 8 mai** : 79<sup>ème</sup> anniversaire de la victoire de la seconde guerre mondiale

09 h.45 : rassemblement

10 h.00 : office religieux

11 h.10 : défilé

11 h.20 : cérémonie au Monument aux Morts

- **Mardi 18 juin** : Appel du Général de Gaulle

18 h.00 : rassemblement à la porte du cimetière

## SEDB



Sans bénévoles, la vie associative serait très compliquée. SEDB28 – Solidarité Encouragement du dévouement et du bénévolat, affiliée à la Fédération Nationale, a donc pour objectifs :

-La solidarité par le soutien aux associations pour les aider à faire aboutir leurs projets sous forme de dons par exemple.

-La sensibilisation des jeunes en établissements scolaires pour les inciter à s'engager dans le bénévolat et la vie associative

-La mise à l'honneur de bénévoles méritants dans tous domaines avec les distinctions de notre fédération

Le 15 mars dernier, l'association a donc remis au cours de son Assemblée Générale cinq médailles, à Mme Marie France NAZAROWSKI, Mme Andrée LHEMERY, M. Michel MAURY, M. Michel ANDRE et M. Pierre DOUBLET pour leurs actes de dévouement, de bénévolat dans le domaine sportif, social et historique. Fondée en 2019. SEDB28 recherche de nouveaux adhérents pour développer ses actions, pouvoir soutenir et promouvoir le bénévolat. Donner de son temps, de son énergie, de ses idées est un engagement qui enrichit et fait avancer. Venez rejoindre notre petite équipe, qui sera heureuse de vous accueillir pour dynamiser cette belle cause du bénévolat.

## AVENIR GYMNIQUE DE LÈVES



Photo gauche : Beverlie Marchand - championne départementale Aînées go

Photo droite : Enola Machils - championne départementale poussines



Les 17 et 24 mars dernier, le club de l'Avenir Gymnique de Lèves était en compétition face aux autres équipes du département. C'est avec émotion que la catégorie des jeunes (10-14 ans) remporte le titre de championnes départementales pour la première fois dans l'histoire du club.

Les poussines (6-10 ans) et les aînées (14 ans et +) se classent quant à elles 2<sup>ème</sup>.

Toutes sont retournées à l'entraînement remplies de motivation et de détermination afin de préparer les compétitions départementales en individuel.

Les gymnastes des catégories jeunes et aînées y ont participé le 7 avril à Chartres. C'est au total 13 d'entre elles qui sont parvenues à se qualifier pour les finales régionales. Youna Marie (jeune) et Béverlie Marchand (aînée) prennent la première place du podium dans leurs catégories respectives.

Le 14 avril, c'est au tour des poussines de participer à cette compétition départementale organisée par l'AGL au gymnase Michel Castaing de Lèves. Enola Machils, à l'image de ses aînées, se hisse à son tour sur la plus haute marche du podium.

C'est donc avec une immense fierté que le club lévois compte parmi ses rangs les 3 championnes d'Eure et Loir ! Un grand bravo à ce club aux résultats très prometteurs pour la suite de la saison et pour les années à venir.

Prochains rendez-vous:

- **Samedi 25 mai 2024**: Finales régionales en individuel Poussines à Saint Denis en Val (45)
- **Dimanche 26 mai 2024**: Finales régionales en individuel Jeunes/Aînées à Saint Denis en Val (45)

## ÉCOLE D'ARTS MARTIAUX

Double champion de France !

Noë Lecomte, licencié à l'École d'Arts Martiaux de LEVES, réussit l'exploit, samedi 23 mars à Ceyrat (63), lors du dernier championnat national de Yoseikan-budo, de décrocher le titre de champion de France (minimes – 68 kg) dans deux catégories : en pied/poing et en baton.

Ses deux frères Théo et Hugo, dont le coach et entraîneur n'est autre que leur père Fred, sont également des habitués des podiums au niveau national.



## TWIRLING DANCE CLUB DE LÈVES



Le twirling Dance Club De Lèves a été invité par le Club Breizh Major et Majorette à Brest le 31 Mars 2024, pour participer à un Open de France de Twirling.

17 de nos adhérentes s'y sont rendues et ont proposé leurs danses en solo, duo et groupe, dans la section pompons ou bâton.

Nous sommes très fières des résultats obtenus, puisque nos 17 adhérentes sont toutes montées sur le podium.

Un grand Bravo à toutes.

- Kessy Rendu : 1ère section solo Twirling bâton poussin
- Laeticia Coloma : 2ème section solo Twirling bâton poussin
- Melody Sénécharles : 1ère solo pompons poussin
- Elina Mignon : 1ère Section solo Twirling bâton minime
- Timéa Pimont : 2ème Section Solo Twirling bâton minime
- Maëlys Dippe : 1ère Section Solo Twirling bâton cadette
- Salomé Castillo : 2ème Section Solo Twirling bâton cadette
- Loïs Langlois : 3ème Section Solo Twirling bâton cadette
- Kemonya Gnalla et Sasha Mebo : 3ème Section Solo Twirling bâton cadette
- Lesly Duclos : 1ère Section solo Twirling bâton sénior
- Éloïse Faurieux : 2ème Section solo Twirling bâton sénior
- Joaline Alves Barros : 3ème Section solo Twirling bâton sénior
- Chloé Bro et Eva Bro : 1ère Section duos Twirling bâton Junior
- Lesly Duclos et Éloïse Faurieux : 1ère Section duos Twirling bâton

## ALPL

Nous avons pu organiser le carnaval des écoles de Lèves ce vendredi 5 avril dernier. La déambulation est partie de l'école maternelle pour se rendre à l'école élémentaire. Malgré quelques gouttes de pluie au démarrage, plus de 300 personnes, petits et grands, ont pris place dans le cortège.

Nous tenons à remercier les services de la Mairie pour le soutien matériel et logistique, la Police Municipale pour l'encadrement du cortège, M. Vassard pour le prêt de la paille, Charlotte et Aurélie qui ont confectionné les habits de M. Hiver, Julie et les enfants du centre de loisirs qui ont confectionné la tête du bonhomme, les signaleurs qui ont bien sécurisé le parcours, M. Beaumont notre photographe officiel, M. Chabassier pour la présence de la voiture balai, M. Thomas, le directeur de l'école pour la mise à disposition de la cour d'école et Mélanie pour l'aide dans la mise en place du montage.

Un grand merci à tous les membres du Bureau de l'ALPL qui ont fait

sénior

- Linaëlle Germond et Laura Delachaume : 2ème Section duos Twirling bâton sénior

- Axelle Héraud et Stacy Maillot : 3ème Section duos Twirling bâton sénior

- Maxime Doucet : 1er Section solo Twirling bâton homme sénior

Stacy Maillot : 2ème pour l'élection miss Majorette 2024

Maxime Doucet Elu Mister Major 2024

Quel honneur pour notre club car 8 de nos athlètes, qui ont fini à la 1ère place, ont été sélectionnés pour participer au championnat d'Europe. Celui-ci se déroulera du 04 au 07 Juillet 2024 à Liberec, en République Tchèque, où notre club représentera la France !

Le 06 avril dernier, le Twirling Dance club de Lèves a fait son cinéma, lors de son second gala annuel de Twirling, au complexe Michel Castaing.

Quel bonheur pour toutes les adhérentes et les bénévoles de vous voir encore plus nombreux que l'année passée. Nous avons encore fait salle pleine !

Du groupe des Baby's au groupe des grandes, sans oublier la danse des parents, le spectacle était au rendez-vous.

Nous vous donnons rendez-vous le Dimanche 16 Juin 2024 au gymnase Michel Castaing pour notre 1er championnat Inter-club.

La saison continue avec plusieurs représentations dans la région.

Le Twirling Dance Club de Lèves sera présent pour la fête de la Madeleine, pour son défilé nocturne, ainsi que des représentations. Ensuite, direction les vacances, avec un repos bien mérité après cette belle saison.

Le club reviendra en forme et prêt pour le 4 septembre 2024, au gymnase Michel Castaing.

Et nous vous attendons nombreux au forum des associations le 08 septembre 2024 pour une troisième année, qui on l'espère aura autant de succès que les premières.

A vos inscriptions !



en sorte que cette journée soit une belle réussite pour nos enfants. Promis, on va retravailler le procédé d'allumage pour l'année prochaine:).

Le prochain rendez-vous sera la fête des écoles de Lèves qui se tiendra le **dimanche 2 juin** dans la cour de l'école élémentaire Jules Vallain. Nous avons besoin de parents bénévoles pour tenir les stands donc si vous êtes disponible, n'hésitez pas à vous faire connaître sur l'adresse mail : [lesptitslevois@gmail.com](mailto:lesptitslevois@gmail.com) ou par téléphone auprès de Céline 06 64 28 83 67 ou Benjamin 06 84 58

# État-civil et urbanisme

## État-civil (jusqu'au 15 avril 2024)

### NAISSANCES

26 février 2024  
Lya VALLÉE

09 mars 2024  
Riyad MWANZA NAWESHI  
Riduan MWANZA NAWESHI

15 mars 2024  
Kohann BOIVIN LE TUTOUR

21 mars 2024  
Louison COLAS

### DÉCÈS

21 mars 2024  
Denise LEGUAY épouse DOUBLET

## Urbanisme (jusqu'au 15 avril 2024)

### Autorisations en instruction

#### Déclarations préalables

0282092400030 0282092400031	11 allée des charmes 14 B rue Alphonse Jacquet - Clos de la Ravaudière	Création d'une cave Clôture	0282092400043 0282092400044	36 rue Louise Michel 3 route de Chavannes	Clôture Isolation extérieure- Changement volets- et souche Clôture Installation d'une pergola
0282092400033	2 rue de Longsault	Remplacement des fenêtres	0282092400045 0282092400046	2 rue Jean Jaurès 7 rue des Hauts de Fresnay	Clôture Installation d'une pergola
0282092400036 0282092400037	13 rue de la Voie Romaine 16 B rue Alphonse Jacquet	Création d'une pergola Abri de jardin			
0282092400038	5 allée des Ecureuils	Aménagement de combles et pose 3 vélux Clôture	<b>Permis de construire et d'aménager</b> PC0282092400003	1 rue Charles Darwin	Construction d'une extension garage + chambre Création d'un lotisse- ment 2 lots
0282092400039	38 rue des Hauts de fresnay				
0282092400040 0282092400041 0282092400042	1 rue Gérard Philippe 9 Ter route de Chavannes 11 rue des Dames Blanches	Isolation extérieure Panneaux photovoltaïque Rénovation terrasse + clôture	PA0282092400001	31 rue de Josaphat	

### Autorisations délivrées

#### Déclarations préalables

0282092400011	Lot 4- Domaine vallée royale	ABANDON- clôture arrière terrain	0282092400032	27 avenue Gérard Philippe	Changement de clôture portail et portillon
0282092400016 0282092400017 0282092400019 0282092400021	9 rue Pablo Neruda 18 rue Alphonse Jacquet 60 route de Chavannes Sente du Presbytère	Construction d'un garage Clôture et portail Changement de portail REFUS- Démolition WC publics	0282092400034 0282092400035	7 chemin de la Vallée Baron 60 rue de Longsault	Création d'un garage Ajout d'un vélux
0282092400022	39 rue Nelson Mandela	Construction d'une véranda	<b>Permis de construire et de démolir</b> PC02820900013M01	Avenue Marcel Proust	Modification d'implanta- tion des maisons 31-32- 33 et 34
0282092400023 0282092400024	14 rue de Longsault 1 sente du Presbytère	Remplacement de portail REFUS- Changement de menuiseries	PC0282092400001	64 rue de bailleau- Lot 3	Construction maison individuelle
0282092400025 0282092400026	36 rue Louise Michel 119 route de Chavannes	REFUS- Clôture Changement de fenêtres et pose de volets roulants	PC0282092400002	24 avenue Soutine	Abri en fond de jardin- clôture et élargissement porte de garage
0282092400027	43 B rue de Bailleau	Création de 2 lucarnes de toit	PD0282092400002	Sente du Presbytère	Démolition WC publics
0282092400028	13 résidence des Marcoins	Changement clôture portail et garde corps			
0282092400029	16 rue Flora Tristan	Installation 12 panneaux photovoltaïque			



En cas de doute sur les demandes d'urbanisme liées à divers travaux (remplacement clôture, changement de fenêtres, construction d'une maison, etc.), contactez les services de la ville au 02 37 180 180 ou [contact@leves.fr](mailto:contact@leves.fr).

# Conseil municipal

## séance du 15 février 2024

### 1. Budget 2024 -Reprise anticipée des résultats prévisionnels (budget ville de Lèves) - Annexes

L'article L2311-4 du Code Général des Collectivités Territoriales dispose que les résultats de l'exécution budgétaire sont affectés par le Conseil Municipal après constatation des résultats définitifs lors du vote du compte administratif.

Toutefois, s'il est possible d'estimer les résultats avant adoption du compte administratif et du compte de gestion, le Conseil Municipal peut alors, au titre de l'exercice clos et avant adoption du compte administratif, procéder à la reprise anticipée de ces résultats. Il est possible au Conseil Municipal de reprendre par anticipation les résultats 2023, c'est-à-dire constater le résultat de clôture estimé de 2023 et de statuer sur l'affectation de ce résultat dans le budget primitif 2024.

L'affectation en 1068 (investissement) reste une provision jusqu'au vote de la délibération d'affectation des résultats définitive qui intervient après le vote du compte administratif.

Si le compte administratif venait à faire apparaître une différence avec les montants reportés par anticipation, l'assemblée délibérante devra procéder à leur régularisation et à la reprise des écarts dans la plus proche décision budgétaire suivant le vote du compte administratif et en tout état de cause avant la fin de l'exercice 2024.

VU l'article L 2311-5 du Code général des Collectivités territoriales, qui permet de reporter au budget de manière anticipée les résultats de l'exercice antérieur,

VU l'instruction comptable M57,

CONSIDERANT que les affectations seront également inscrites au budget primitif ainsi que les restes à réaliser,

CONSIDERANT que la délibération d'affectation définitive du résultat devra intervenir après le vote du compte administratif,

VU la commission générale du 6 février 2024,

#### LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

ADOpte pour le budget 2024, la reprise anticipée des résultats comme indiqué ci-dessous,

Réalisé	Dépenses 2023	Recettes 2023	Résultat de l'exercice 2023
Fonctionnement	4 817 635,02	6 191 290,59	1 373 655,57
Investissement	2 655 968,67	3 491 567,94	835 599,27
	7 473 603,69	9 682 858,53	2 209 254,84

	Résultats de clôture 2023	Part affectée à l'investissement	Part affectée au fonctionnement
Fonctionnement	1 373 655,57		150 000,00
Investissement	835 599,27	1 223 655,57	
		Dépenses RAR	Recettes RAR
Investissement		875 583,09	523 791,00

APPROUVE la reprise par anticipation des résultats de l'exercice 2023 ainsi que les restes à réaliser du budget principal (ville), AUTORISE Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tout document afférent.

### 2. Exercice 2024 - Budgets primitifs - Annexes

Lors de sa séance du 18 décembre 2023, le Conseil municipal a débattu sur les orientations budgétaires de la ville pour la période 2024-2026.

A partir de ces orientations et des besoins recensés, ont été élaborés les budgets primitifs pour 2024 pour la ville de Lèves et l'Espace Soutine.

Il est rappelé que le budget « ville » intègre la reprise anticipée des résultats et les restes à réaliser conformément à l'article L2311-4 du Code Général des Collectivités Territoriales

Après avoir pris connaissance du projet des budgets primitifs de l'exercice 2024 de la commune et de l'Espace Soutine, les inscriptions budgétaires s'évaluent en dépenses et en recettes à :

Commune de LÈVES	SECTION DE FONCTIONNEMENT	SECTION D'INVESTISSEMENT
RECETTES	6 048 207 euros	4 378 152,36 euros
DEPENSES	6 048 207 euros	4 378 152,36 euros

Espace SOUTINE	SECTION DE FONCTIONNEMENT	SECTION D'INVESTISSEMENT
RECETTES	114 000 euros	
DEPENSES	114 000 euros	

VU la commission générale en date du 06 février 2024,

#### LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, 25 voix pour, 4 oppositions (MME Guillet, Gonzalez-Ruiz, Izel et M. Gillot)

VOTE tels que présentés les budgets primitifs 2024.

### 3. Fiscalité communale - Vote des taux 2024

En 2023, les taux des trois taxes directes locales ont été fixés à :

- Taxe d'habitation (résidences secondaires) : 16,41 %
- Taxe foncière sur les propriétés bâties : 51,45 %
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 37,37 %

Pour l'année 2024, les taux de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires, la taxe foncière sur les propriétés bâties et sur les propriétés non bâties sont proposés avec une baisse de 0,5 % soit :

- Taxe d'habitation (résidences secondaires) : 16,33 %
- Taxe foncière sur les propriétés bâties : 51,19 %
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 37,18 %

VU le Code Général des Collectivités territoriales,

VU le code général des impôts,

VU la commission générale du 6 février 2024,

#### LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

FIXE au titre de l'année 2024 le taux des trois taxes directes locales à :

- Taxe d'habitation (résidences secondaires) : 16,33 %
- Taxe foncière sur les propriétés bâties : 51,19 %
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 37,18 %

### 4. Demandes de subventions au titre du Fonds Départemental d'Investissements (FDI) 2024

Dans le cadre de sa politique de soutien à l'investissement 2024, le Conseil départemental intervient à travers le fonds départemental d'investissements (FDI).

Ainsi, au titre de ses investissements, dont les crédits seront prévus et inscrits au budget primitif 2024, la ville de Lèves sollicite un appui financier par le fonds départemental d'investissements.

La ville de Lèves sollicite, au titre du FDI 2024, une subvention pour deux nouveaux projets, plusieurs demandes ayant d'ores et déjà été sollicitées et votées lors du Conseil municipal du 18 décembre 2023.

Il s'agit de :

- Réaménagement de la cour maternelle Jean-Pierre Reschoeur pour un coût HT de 34 788,80 euros ;
- Réaménagement de la cour élémentaire Jules Vallain pour un coût HT de 13 884,80 euros.

VU le code général des collectivités territoriales,  
VU la commission générale en date du 6 février 2024,  
CONSIDERANT que ce programme communal est conforme aux priorités fixées par le règlement du fonds départemental d'investissements au titre de l'exercice 2024,

#### **LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

DECIDE de solliciter au titre du fonds départemental d'investissements au titre de l'exercice 2024 un appui financier au taux le plus large possible pour les opérations présentées,  
D'AUTORISER monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les actes nécessaires liés aux demandes de subvention et de percevoir les montants accordés.

#### **5. Exercice 2024 - Attribution de subventions aux associations - Annexe**

Dans le cadre de sa politique de soutien aux associations, la ville de Lèves apporte un soutien financier par le versement d'une subvention de fonctionnement aux associations.

Après examen des demandes déposées par les associations, Monsieur le Maire propose au Conseil municipal d'attribuer le versement des subventions, pour l'exercice 2024 (voir annexe).

En outre, la ville de Lèves peut apporter un soutien financier à titre exceptionnel par le versement d'une subvention pour le financement d'actions ponctuelles et sur justificatif.

VU le Code Général des Collectivités territoriales (CGCT),  
VU la délibération du conseil municipal en date du 15 février 2024 relative au budget primitif de la commune pour l'année 2024,  
VU la délibération n° 91-17 du conseil municipal en date du 19 décembre 2017 relative au règlement d'attribution des aides communales,  
VU les demandes de subvention déposées par les associations,  
VU la commission générale du 6 février 2024,

#### **LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

DECIDE d'attribuer le versement des subventions de fonctionnement aux associations pour l'exercice 2024, dont le montant global a été voté au budget primitif 2024,  
DECIDE d'attribuer le versement des subventions exceptionnelles aux associations pour l'exercice 2024 dont le montant global a été voté au budget primitif 2024,  
AUTORISE Monsieur le Maire à procéder aux versements des montants relatifs aux subventions des associations telles que votés.

#### **6. Désaffectation et déclassement d'une partie de la parcelle AM 0024**

La ville de Lèves est propriétaire d'une parcelle cadastrée AM 0024 située passage du Clos Bénin d'une superficie totale de 2 576 m<sup>2</sup>.

La commune souhaite procéder à la mise en vente d'une partie de la parcelle concernée pour une surface de près de 890 m<sup>2</sup>.  
Conformément à l'article L.2141-1 du code général de la propriété des personnes publiques, un bien d'une personne publique, qui n'est plus affecté à un service public ou à l'usage direct du public, ne fait plus partie du domaine public à compter de l'intervention de l'acte administratif constatant son déclassement. Il est donc nécessaire de désaffecter et de déclasser cette partie préalablement à la cession. Également, les biens relevant du domaine public sont inaliénables et imprescriptibles. Le déclassement ne peut être prononcé qu'après avoir constaté la désaffectation de cet espace.

VU le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L2122-21 et L2241-1,

VU la commission générale du 6 février 2024,

#### **LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

CONSTATE la désaffectation de la parcelle AM 0024 pour une superficie de près de 890 m<sup>2</sup>,  
DECIDE le déclassement de la parcelle AM 0024 pour une superficie de près de 890 m<sup>2</sup>,  
AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à effectuer les démarches nécessaires pour aboutir à la désaffectation et le déclassement de la parcelle AM 0024 pour une superficie de près de 890 m<sup>2</sup>.

#### **7. Mise en vente d'une partie de la parcelle cadastrée AM 0024 - Annexe**

La ville de Lèves est propriétaire d'une parcelle située passage du Clos Bénin, cadastrée AM 0024 d'une superficie totale de 2576 m<sup>2</sup>.

Il est proposé au Conseil municipal de procéder à la mise en vente d'une partie de la parcelle concernée, pour une superficie de près de 890 m<sup>2</sup>. La consultation du service des Domaines est obligatoire pour toutes les cessions réalisées dans les communes de plus de 2 000 habitants. Cette évaluation est aujourd'hui en cours.

VU l'article L2241-1 du code général des collectivités territoriales,  
VU l'article L1211-1 du code général de la propriété des personnes publiques,  
CONSIDERANT que la parcelle AM 0024 est la propriété de la commune,  
VU la délibération relative à la désaffectation et déclassement partielle de la parcelle AM 0024,  
VU la commission générale du 06 février 2024,

#### **LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

DECIDE la mise en vente d'une partie de la parcelle cadastrée AM0024 pour une superficie de près de 890 m<sup>2</sup>,  
AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à rechercher un acquéreur et à effectuer les démarches nécessaires pour conclure à la vente d'une surface partielle de la parcelle cadastrée AM0024.

#### **8.GIP Chartres métropole Restauration – Convention constitutive modificative - Annexe**

Par arrêté préfectoral n° DRCL-BLE-2018187-0001 en date du 6 juillet 2018, la convention constitutive du GIP « Restauration Collective » a été approuvée par le Préfet, avec deux membres fondateurs, l'hôpital de Chartres et la Communauté d'agglomération Chartres Métropole.

Par délibération n°62-18 en date du 29 novembre 2018, le conseil municipal a approuvé l'adhésion au GIP, pour la production et la livraison de repas.

Par arrêté préfectoral n° DRCL-BLE-2020227-0001 en date du 14 août 2020, la convention constitutive modificative du GIP « Chartres métropole Restauration » a été approuvée et accompagnée de recommandations.

Aujourd'hui, la structure a évolué, notamment du fait de la croissance de ses membres. De plus, il convient de se conformer aux recommandations de la Préfecture sur certains points de la convention constitutive. C'est pourquoi, il devenait nécessaire de modifier la convention constitutive. Ainsi, lors de sa séance en date du 18 décembre 2023, l'Assemblée Générale du GIP a examiné et accepté les évolutions de la convention constitutive qui concernent les points suivants :

- Changement siège social ;
- Mission de président du conseil d'administration et de l'assemblée générale ;
- Cohérence entre la convention constitutive et le règlement intérieur du GIP ;
- Procédure de demande d'adhésion et procédure de retrait et exclusion ;
- Composition et fonctionnement de l'assemblée générale ;
- Composition du conseil d'administration ;

- Apport de précision sur les compétences de l'assemblée générale et du conseil d'administration.

Ces modifications doivent également être approuvées par l'ensemble des membres du GIP. Ainsi, il est proposé au conseil municipal d'approuver ces modifications détaillées dans la convention constitutive modificative annexée à la présente.

VU le code général des collectivités territoriales,  
VU la commission générale en date du 6 février 2024,

#### **LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

APPROUVE la convention constitutive modificative du Groupement d'intérêt Public Chartres métropole Restauration,  
AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention constitutive modificative et tous les actes afférents.

#### **9. Chartres métropole - Rapport d'activités de Chartres Métropole 2022 – Communication - Annexe**

Conformément à l'article L 5211-39 du Code général des Collectivités territoriales, relatif au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale, le Président de « Chartres Métropole » adresse, chaque année, au maire de chaque commune membre le rapport d'activités.

Le rapport doit faire l'objet d'une communication par Monsieur le Maire au Conseil municipal, en séance publique.

Conformément à l'article L 5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le code général des collectivités territoriales,  
VU la commission générale en date du 6 février 2024,

#### **LE CONSEIL MUNICIPAL, après avoir délibéré, à l'unanimité,**

PREND ACTE de la communication du rapport de l'exercice 2022 par Monsieur le Maire et de la transmission du document en annexe.

#### **10. Personnel communal – Ouverture de postes pour les emplois ALSH et service technique**

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement. L'organe délibérant doit mentionner sur quel grade et à quel niveau de rémunération il habilite l'autorité territoriale à recruter.

Afin d'assurer le surcroît d'activités aux ALSH maternels et élémentaires ainsi qu'au service technique, il est nécessaire de créer des emplois d'adjoint d'animation territoriale et d'adjoint technique territorial.

Conformément à l'article 3, alinéa 2 de la loi du 26 janvier 1984, il peut être fait appel à des agents contractuels sur des emplois non permanents pour faire face à un besoin lié à accroissement saisonnier d'activité.

Les recrutements seront effectués en fonction des effectifs prévisionnels. La rémunération s'effectuera selon les grilles indiciaires et variera selon les fonctions des candidats retenus.

VU la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et notamment l'article 3, alinéa 2,  
VU la commission générale du 06 février 2024,

#### **LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

ACCEPTE la création d'emplois d'adjoint d'animation territorial et d'adjoint technique territorial pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier,  
HABILITE l'autorité territoriale à recruter des agents contractuels pour pourvoir ces emplois,  
AUTORISE Monsieur le Maire à signer les contrats correspondants selon les modalités fixées ci-dessus.

#### **11. Personnel communal - Contrat d'assurance des Risques Statutaires pour les collectivités et établissements publics de 30 agents affiliés à la CNRACL et plus habilités du Centre de Gestion d'Eure et Loir**

Lors de sa séance du 15 octobre 2020, le Conseil municipal a voté en faveur de la désignation du Centre de Gestion d'Eure et Loir pour procéder à la négociation du contrat d'assurance des risques statutaires pour la commune de Lèves.

Ce contrat arrivant à terme fin 2024, le Centre de Gestion doit procéder à une nouvelle négociation pour les collectivités qui souhaitent adhérer.

CONSIDERANT la possibilité pour la commune de Lèves de pouvoir souscrire un contrat d'assurance statutaire garantissant les frais laissés à sa charge, en vertu de l'application des textes régissant le statut de ses agents ;

CONSIDERANT que le Centre de Gestion de Fonction publique territoriale d'Eure-et-Loir peut souscrire un tel contrat, en mutualisant les risques, pour le compte des communes et établissements publics qui lui donnent mandat pour le faire en leur nom ;

VU la délibération du Conseil d'administration du Centre de Gestion de Fonction publique territoriale d'Eure-et-Loir en date du 29 septembre 2023 par laquelle il a décidé de relancer une consultation, pour la conclusion d'un contrat groupe d'assurance, à effet au 1er janvier 2025 ;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,  
VU le Code de la Commande Publique,  
VU le Code Général de la Fonction Publique,  
VU la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment l'article 26 ;  
VU le décret n°86-552 du 14 mars 1986 pris pour l'application de l'article 26 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 et relatifs aux contrats d'assurances souscrits par les Centres de Gestion pour le compte des collectivités locales et établissements territoriaux ;  
VU la commission générale en date du 6 février 2024,

#### **LE CONSEIL MUNICIPAL, après avoir délibéré, à l'unanimité,**

DECIDE de charger le Centre de Gestion de la Fonction publique territoriale d'Eure-et-Loir de négocier un contrat groupe ouvert à adhésion facultative auprès d'un assureur agréé, et se réserve la faculté d'y adhérer.

Ce contrat devra couvrir tout ou partie les risques suivants :

- Agents affiliés à la C.N.R.A.C.L. :  
Décès, Accident/maladie imputable au service, Maladie ordinaire, Longue maladie / Longue durée, Maternité-Paternité et accueil de l'enfant-Adoption, Temps partiel thérapeutique, Disponibilité d'office ;

- Agents non affiliés à la C.N.R.A.C.L. :  
Accident du travail, Maladie professionnelle, Maladie ordinaire, Grave maladie, Maternité-Paternité et accueil de l'enfant-Adoption.

Pour chacune de ces catégories d'agents, les assureurs consultés devront pouvoir proposer à la collectivité une ou plusieurs formules. Ce contrat devra également avoir les caractéristiques suivantes :

- Durée : 4 ans  
- Régime : Capitalisation.

La commune de Lèves s'engage à fournir au Centre de Gestion les éléments nécessaires à la détermination de la cotisation d'assurance, à savoir le questionnaire complété, ainsi que le périmètre de garantie souhaité et les statistiques en conséquence.

PREND ACTE que les prestations, garanties et taux de cotisation lui seront soumis préalablement afin qu'il puisse prendre ou non la décision d'adhérer au contrat-groupe d'assurance souscrit par le Centre de Gestion à compter du 1er janvier 2025.

Retrouvez l'ensemble des Conseils municipaux sur [leves.fr](https://www.leves.fr) 





## Retrouvez l'ensemble **des délibérations** et **des annexes** des séances du Conseil municipal sur **leves.fr**.

### ■ TRIBUNES

#### MAJORITÉ

Non contente d'avoir augmenté en son temps les impôts, et d'avoir refusé pensant de longues années de voter la baisse annuelle que nous avons proposé depuis 2014, l'opposition a visiblement des problèmes de mémoire tout comme de cohérence.

De mémoire tout d'abord. L'une de leurs seules propositions concrètes de ces derniers mois est de créer un poste à plein temps dédié à la bibliothèque. Pourtant, de leur temps la bibliothèque, installée dans des locaux vétustes et difficilement accessibles, avait le même fonctionnement qu'aujourd'hui, grâce à la bonne volonté d'un groupe de bénévoles que nous remercions. C'est ainsi la tradition d'une petite bibliothèque qui permet un service de proximité en complément de la médiathèque de Chartres.

Ainsi, lors de ses rares interventions en conseil municipal et en commission, l'opposition ne formule que des propositions de nouvelles dépenses. Toujours plus de créations de postes, sans en mesurer l'impact budgétaire à long terme, alors que chacun sait que les communes doivent faire particulièrement attention à leurs finances qui sont de plus en plus tendues eu égard aux politiques gouvernementales et à l'inflation. Jamais d'économies donc. Nous comprenons pourquoi les finances étaient si mal tenues jusqu'en 2014, et les routes et bâtiments dans un si mauvais état.

De cohérence ensuite. L'opposition a pu exprimer son soutien à la construction des nouveaux locaux de l'école de musique, ou plus timidement lors de la dernière séance du conseil municipal au projet de rénovation du complexe sportif, tout en regrettant le coût prévisionnel des travaux mais sans proposer d'autre projet.

Mais l'opposition ne cesse de voter contre nos budgets. C'est bien entendu son droit. Nous rappelons simplement à ses membres que si nous avions suivi leurs recommandations initiales, faites de dépenses de fonctionnement sans contrôle, nous n'aurions jamais eu la possibilité de baisser les impôts, ni n'aurions eu les moyens de construire une nouvelle école de musique, de rénover le cœur de village ou encore d'envisager d'importants travaux au complexe sportif.

#### OPPOSITION

Le 14 avril 2024

##### **Baisse des impôts : OUI MAIS...**

C'est vrai, le taux communal de la taxe foncière diminue de 0,50% par an depuis 2014, soit une économie de 50 € par foyer en 2024 (pour une base locative de 2 000 €).

Mais, n'oublions pas la taxe additionnelle de 7,5% votée en 2021 par le maire de Lèves et ses colistiers, élus à CHARTRES MÉTROPOLE. Cela représente une hausse de 150 € annuels.

L'impact négatif sur le pouvoir d'achat est conséquent, en contradiction avec la baisse d'impôt fanfaronnée à tout va par M. MARTIAL.

**FINALEMENT, chacun subit une hausse de la fiscalité foncière depuis 3 ans.**

Par ailleurs, depuis l'élection de 2014, des coupes sévères ont été effectuées dans les dépenses courantes liées à la vie quotidienne des familles : restauration scolaire faite sur place transférée à la cuisine centrale, suppression du transport scolaire le midi, diminution des services aux seniors et des activités culturelles à l'école, restriction des horaires d'ouverture au public de la mairie.

L'arrivée de nouveaux logements fera progresser les recettes fiscales.

Alors, pourquoi ne pas orienter une plus grande partie du budget de fonctionnement vers les services aux Lévois et tout particulièrement ceux qui ont besoin de soutien, les enfants et les seniors ?

- portage des repas et accompagnement au numérique pour les aînés

- animations théâtre et musique dans les écoles

- activités de loisirs et sorties culturelles pour les ados

- élargissement des missions et horaires d'ouverture de la bibliothèque qui fonctionne seulement 6 heures par semaine et ferme ses portes pendant les vacances scolaires.

La ville de Lèves pourrait bénéficier des outils d'animations et formations de la MDEL (médiathèque d'Eure-et-Loir) tout comme une centaine de communes du département. Mais la superficie dédiée dans l'espace Gabriel Loire est insuffisante. Encore un projet qui aurait mérité une large concertation.

Pour nous contacter:

06 81 40 95 42

[demainleves@gmail.com](mailto:demainleves@gmail.com)

**LES ELUS de la minorité**

# Lèvents

**JEUDI DE L'ASCENSION**  
de 8h à 18h

**Lèves-toi et marche**

---

**16<sup>EME</sup> CHAVANNE'S BROC**

---

**QUARTIER DE CHAVANNES**

**LÈVES**

**ENTREE GRATUITE aux visiteurs**

**Divette & Restauration sur place**

Informations au 07 68 22 64 25  
ou par mail à : levestoietmarche@hotmail.com

VILLE DE LÈVES

LA BOÎTE À EUX de L'AMICALE LAÏQUE DE LÈVES présente

**LES NOUVELLES BRÈVES (de comptoir)**

De Jean-Marie GOURIO  
Jean-Michel RIBES

SI ON NE VA PAS AU BISTROT POUR DIRE DES CONNERIES, ON VA LES DIRE OÙ ?

MAI  
J16 V17 S18  
M21 M22 J23 V24 S25 à 20h30  
D26 à 15h30  
Espace Soutine - Lèves  
12€ - 6€

LAÏQUE

**Lè'Art**  
en coopération avec

Le Vigne de Lèves

Organisent un café-théâtre  
**Samedi 25 mai 2024 à 18h**

**THÉÂTRE DE L'ORANGERIE**

vous êtes invités à venir à la dégustation de 4 vins provenance du Portugal et de 4 mets assortis qui sera entrecoupée d'une représentation de 4 sketches, interprétés par 7 comédiens de Lè'Art

les places étant limitées, veuillez-vous inscrire rapidement!

**ATELIER DE L'ORANGERIE**  
24 RUE D'OUARVILLE, 28300 LÈVES

CONTACTS  
Présidente:  
Ariette Loire: 06 03 70 26 41  
Maître de cérémonie de la dégustation:  
Raphaël Simonin: 06 23 78 20 38

Dégustation de 4 vins et 4 mets assortis: 25 euros/personne

## MAI

### MERCREDI 1<sup>ER</sup> MAI

Cérémonie en mémoire des fusillés de Chavannes et inauguration de la place Jacques Voyer  
RDV à 17h45 en haut de la route de Chavannes

### MERCREDI 08 MAI

Cérémonie en mémoire de la Victoire de 1945  
9h45 : rassemblement place de l'Eglise puis office religieux  
11h10 : départ du cortège place de l'Eglise  
lectures - dépôts de gerbes - hommage aux morts  
hymne

### JEUDI 09 MAI

Chavanne's Broc organisé par Lèves-toi et marche  
8h à 18h - quartier de Chavannes  
Infos : 07 68 22 64 25 / levestoietmarche@hotmail.com

### DU 16 AU 26 MAI

Les Nouvelles Brèves (de comptoir) par la boîte à eux de l'Amicale laïque  
Espace Soutine - J16, V17, S18, M21, M22, J23, V24, S25 mai 2024 à 20h45, et D26 mai à 15h30.  
Tarif : 12 et 6 euros (Pas de CB) - Pas de réservations.  
« 40 % des accidents sont provoqués par l'alcool, ça veut dire que les 60 % sont des buveurs d'eau !! » Une brève de comptoir désigne une phrase réellement entendue dans un bistrot. C'est une parole populaire qui coule inlassablement dans les lieux publics, quand, autour d'un bon verre, un avis amusant, court et percutant, devient

un adage philosophique... Inventées par Jean-Marie Gourio en 1985, les " Brèves de comptoir " sont aujourd'hui un genre littéraire à part entière que citent abondamment les meilleurs dictionnaires. Cocasses et désopilantes, vulgaires ou poétiques, prosaïques ou oniriques, les " Brèves de comptoir " s'inscrivent dans la filiation des œuvres de Raymond Queneau, de Jacques Prévert, de Marcel Aymé...

### VENDREDI 17 MAI

Apéritime !  
18h à 20h - avenue de la Paix  
Ouvert à tous - + d'infos page 9

### SAMEDI 25 MAI

Café-théâtre organisé par Lè'Art en coopération avec la Vigne de Lèves  
18h - Théâtre de l'Orangerie  
25€ par personne  
Dégustation de vins et de mets assortis devant la représentation de 4 sketches.  
Infos & résa : 06 03 70 26 41

## JUIN

### 01, 02 ET 04 JUIN

Zπ ou le poison de la mort lente  
par les Tréteaux d'Aligre  
20h30 - espace Soutine (le dim 02/06 17h)  
Tarif plein : 16€ Tarif réduit : 11€ Tarif-15ans : 9€  
Info & résa : lestreteauxdaligre@gmail.com - 06 33 67 39 49



**LEVES**  
**Dimanche 30 Juin 2024**  
 de 8 h à 17 h 30  
 sur le parking de l'espace Soutine  
 et rue de la Chacatière

80 Emplacements de 5 m  
 disponibles avec véhicules

Buvette  
 et restauration  
 sur place

Emplacement avec véhicule:  
 17,50 € les 5 mètres  
 Emplacement sans véhicule:  
 3 € le mètre

Renseignements et réservations  
 Mme Honoré 06 61 76 18 51  
 comitedesfetesdeleves@gmail.com

Après le succès de « L'Histoire du Soldat » au mois de janvier, l'équipe des « TRÉTEAUX D'ALIGRE » s'attaque à un répertoire plus léger, une comédie en musique signée Gustave Plock.

Cette joyeuse parodie policière dans laquelle, à l'exception d'un immuable commissaire de police, aucun des personnages n'est celui qu'il prétend être, aurait pu s'intituler « Tout se complique ».

Dans les années soixante, un soir d'orage, les Chamouille, notables grenoblois, ont des invités. La soirée se passe pour le mieux, on est au café, mais Madame Chamouille tombe dans l'escalier en allant chercher des macarons.

Dès lors, tous les coups sont permis. L'on assiste à une partie de Cluedo théâtral et déjanté sur fond de guerre froide, dans lequel la musique, le M.I.6, et le KGB mènent la danse, au grand dam de la police française. Une soirée familiale et roborative!

Musique de Poulenc, Tchaïkovsky, Debussy, Stravinsky, Gershwin, Offenbach...

### SAMEDI 1<sup>ER</sup> JUIN

Fête de la Vigne - 2<sup>ème</sup> édition

organisée par la vigne de Lèves

Visite du vignoble, dégustation, et d'autres animations

Infos au 06 78 60 37 42 / contact@lavignedeleves.com

### SAMEDI 1<sup>ER</sup> JUIN

Guinguette aux étangs par l'école de musique de Lèves

19h - Grange aux 4 vents

Restauration sur place - ouvert à tous

### SAMEDI 08 JUIN

Fête des fleurs organisée par C'Chartres Vitaines

10h à 18h - avenue de la Paix

Ouvert à tous - + d'infos page 9

### DIMANCHE 09 JUIN

Elections européennes

8h - 18h - + d'infos page 21

### LUNDI 17 JUIN

Conseil municipal

20h30 - mairie, salle du Conseil

Ouvert à tous

### MARDI 18 JUIN

Cérémonie en mémoire de l'appel du Général de Gaulle

18h : rassemblement au cimetière



### VENREDI 28 JUIN

Gala du Crazy Dance

20h30 - Espace Soutine

12€- 8€ (moins de 12 ans)

### SAMEDI 29 JUIN

Jeux en musique par l'école de musique de Lèves

20h30 - complexe sportif Michel Castaing

Ouvert à tous

### DIMANCHE 30 JUIN

Bric à brac du Comité des Fêtes de Lèves

8h - 17h30 - parking de l'espace Soutine et rue de la Chacatière

Infos & résa : 06 61 76 18 51 / comitedesfetes@gmail.com



# Fête de la Madeleine Lèves

**Course de canards • Mini boom avec mousse  
Quiz • karaoké enfants & adultes • Soirée guinguette avec DJ  
Feu d'artifice • Bric à brac • et d'autres animations à découvrir...**

**05 - 06 et 07 juillet 2024**

